

CHRONIQUE COLOMBOPHILE ET DES SPORTS

Resultats. — Le grand concours d'Ajaccio. — Dans la journée de dimanche, trois pigeons qui ont pris part au grand concours d'Ajaccio et appartenant à MM. Delcourt, de St. Maurice, Derenty, d'Armentières et Vancoppenote de Renaix (Belgique) ont été constatés, le premier à 7 heures 05, le second à 10 heures 28 et le troisième à 3 heures 17. M. Blyan, de Renaix, a aussi constaté un pigeon, lundi, à 5 heures 35 du matin, et M. Destombes de Tourcoing, à 6 heures 30. Le nombre des pigeons constatés jusqu'à présent est de six.

Mardi il a été constaté deux pigeons le premier à M. Salembier à 10 h. 50 (poule à 100 fr.) et le second à un amateur de Willems à 11 h. 20.

— La société colombophile les *Vainqueurs de Flandre*, établie chez Jules Lequenne, 160, rue Blanchemulle, a l'honneur d'offrir aux amateurs du pigeonier situé dans un rayon de 6 kilomètres du clocher de Saint-Martin son concours sur Rambouillet 247 kil. 500, le dimanche 14 juillet (Fête nationale), 500 fr. de prix d'honneur répartis en 50 prix de 10 fr. aux 50 premiers pigeons constatés, Mise obligatoire, 1 fr. Mise facultative, 1 fr. Jeu de poules habituel.

Les amateurs qui se proposent de faire la mise facultative pour jouer les poules. Les constats seront réglés samedi soir. Il ne faudra pas de délégué. On devra remettre les constats au local vendredi soir. Pour plus amples renseignements voir l'affiche. Le concours sera réglé par M. Riecy. Les pigeons seront envoyés par M. Aubin Vaevers, convoyer du Cercle Union de Roubaix. Les amateurs qui désiraient leur distance peuvent s'adresser au local de la société.

Roubaix. — Ajaccio. — Il a été constaté à 11 h. 30 matin, un pigeon appartenant à M. Vanler.

Tourcoing. — Concours sur Chantilly. — Dimanche 8 juillet a eu lieu un concours sur Chantilly, organisé par la Fédération colombophile tourcoingaise, au siège de la société « La Plume de fer », établie chez M. Corbu, rue des Fiais, 42.

Il y avait 100 francs de prix d'honneur répartis en 5 prix de 10 francs, aux 5 premiers séries de deux pigeons non désignés et 10 prix de 5 fr. aux 40 premiers pigeons constatés.

Voici le résultat de ce concours :

L'acheteur quatorze paniers, six heures du matin, beau nord-est. Le convoyer était M. Vierlank. La répartition des poules était faite :

300 poules à 1 franc soit 31 prix, 300 francs et 4 francs de reliquat; 141 poules à 2 francs, soit 14 prix; 280 francs et 2 francs de reliquat; 61 poules à 3 francs soit 6 prix, 184 francs et 9 fr. de reliquat; 12 poules à 5 francs soit 2 prix, 60 francs.

1er prix Mondave Tourcoing 3 p., 2e Leclercq, id. 1 p., 3e Descauvay id. 1 p., 4e Plouvier Watrelot 1 p., 5e Dufermont Tourcoing 1 p., 6e Riecy id. 2 p., 7e Féret id. 2 p., 8e Duverlier id. 4 p., 9e Carlet id. p., 10e Baudreghien id. 4 p., 11e Gillis id. 1 p., 12e Demeyer id., 13e Deschemaker id. 3 p., 14e Desmet id., 15e Dufour id., 16e Dutilleul id., 17e Vanderghid id., 18e Masselis id., 19e Lousfeld id. 1 p., 20e Lousfeld id. 1 p.

21e Henri Cateau de Tourcoing 1 p., 22e Demeyer Edouard id., 23e Dufermont id., 3 p., 24e Loundan id., 25e Dufermont id., 3 p., 26e Dervaux id., 27e Edouard Demeyer id., 1 p., 28e Desaux de Mousaux 2 p., 29e Lousfeld id., 1 p., 30e Mondave de Tourcoing 1 p., 31e Yvoillier id., 1 p., 32e Tonnell id., 1 p., 33e Hollebecq id., 34e Paris id., 35e Tonnell id., 36e Martens id.

Prix de séries. — Ire série de deux pigeons non désignés Lousfeld de Tourcoing, 2e série Demeyer id., 3e série Dufermont, id., 4e série Descauvay de Mousaux, 5e série Mondave de Tourcoing.

Un gagnant. — Un gagnant a été joué par poule gagnée par M. Demeyer. Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 55'45" avec une vitesse de 1009 mètres 65 à la minute, le dernier à 9 h. 02'50" avec une vitesse de 974 mètres 12 à la minute. La distribution des prix aura lieu dimanche 14 juillet au siège de la société, chez M. Corden, rue des Fiais.

Union fédérale roubaissienne. — Grand concours roubaissien. — Voici les principales conditions du grand concours roubaissien donné le 14 juillet par la Fédération colombophile et l'Union fédérale roubaissienne, au siège de la Société fédérale, chez M. Verstraete, rue Bréanger, au Blanc-Seauc.

1. Rayon de concours annoncé pour l'année 1895, c'est-à-dire Roubaix et limites très réduites.

2. Aucune retenue sur les prix de concours.

3. Mise à 1 fr. 50 par pigeon dont 0 fr. 50 pour frais seulement et 1 fr. pour prix. Jeu habituel.

4. Pour la mise obligatoire de 0,50 l'amateur participera à tous les prix d'excellence et d'honneur et à la faculté de faire toutes les séries de poules, garnitures, etc.

5. L'amateur pourra emporter un grand prix d'excellence soit par pigeon seul, soit par série, suivant classement. Les prix d'honneur sont illimités suivant les constats soumis aux conditions indiquées par le programme, soit par série ou pigeon seul.

6. Dans les prix des garnitures les amateurs y ayant droit auront la faculté de choisir à leur gré dans les séries de 2 ou de 3 ou de 4 suivant l'importance de leurs pigeons constatés.

7. La même faculté est accordée pour les prix d'excellence et d'honneur.

Mises en paniers, samedi 13 courant de midi à 7 heures du soir. Un nombre de bureaux et un matériel suffisant donneront toute satisfaction aux amateurs pour l'inscription de leur mise et le logement de leurs pigeons.

Tous les autres détails seront donnés demain par la voie des journaux et programme spécial. Exposition des lots, chez M. Oscar Lefebvre, rue de la gare à partir du 10 courant.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

RECTIFICATION

Nous avons reçu la lettre suivante :

Roubaix, 10 juillet 1895,

Monsieur Gustave Robert,

Rédacteur de l'Égalité

Vous dites dans votre numéro de ce matin que j'emploie dans mes usines des Allemands, maugré de chouronniers. Je vous donne à ce sujet un premier démenti et bien catégorique.

Je vous prie donc de sortir de généralités et de désigner nominativement les Allemands qui travailleraient chez nous.

Vous les insérer cette lettre en bonne place dans votre journal et croire à ma considération.

Eugène MOTTE.

Aux ouvriers d'apprécier le démenti de Eugène Motte et de dire s'il n'est pas de notoriété publique, à Roubaix, que les ateliers Motte et Cie emploient de préférence les ouvriers étrangers aux ouvriers français. Ceci est tellement vrai que nous défions M. le maire de nous donner le chiffre des ouvriers belges qu'il occupe et en regard, le chiffre de ses ouvriers français.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question.

LES OUVRIERS DE LA MAISON REBOUX

Chez Reboux, on ne décolère pas depuis dimanche. On fait enquête sur enquête pour découvrir si la personne qui nous a communiqué le document grâce auquel

nous avons pu écrire notre article *Monsieur Reboux*, ne serait pas un employé de la maison.

Nous avons reçu une délégation des ouvriers de cette imprimerie qui nous ont exposé combien la suspicion dans laquelle on les tient tous leur est pénible.

Nous avons répondu à la délégation que notre article avait été écrit sur le vu d'un imprimé mais d'après un manuscrit que nous avons même eu la condescendance de leur mettre sous les yeux et nous leur avons affirmé qu'ils étaient suspectés bien à tort car l'ami qui nous a communiqué les instructions adressées par l'Union à ses sections ne touche, ni de près ni de loin, à la maison Reboux.

Arrestations pour bris de clôture. — Hier matin, un ouvrier peigneur Henri Leclercq, âgé de dix-neuf ans, demeurant rue du Chemin-de-fer, a la suite d'une discussion qu'il avait à l'estaminet Blanche, rue Blanchemulle, a brisé plusieurs carreaux de la porte d'entrée.

Deux agents de police voulurent le conduire au violon, mais le camarade d'Henri Leclercq, Eugène Hurlusio, 30 ans, demeurant rue d'Antoine, voulut s'opposer à son arrestation.

Ils furent tous deux arrêtés.

La Grande-Place éclairée à l'électricité. — La fête du 14 juillet nous réserve un surprenant bien agréable : l'éclairage de la Grande-Place à l'électricité.

On installe actuellement sur le kiosque du Rond-Point, dix lampes électriques qui seront allumées très grande puissance et qui seront d'un effet merveilleux.

La force est prise au dynamo, qui fournit l'électricité à tout l'Hôtel-de-Ville. Deux fils qui passent au-dessus de la mairie et de la Bourse sont installés à cet effet.

Le gaz fera bien triste figure ce jour-là sur la Grande-Place.

Mandat d'extradition. — Sur un mandat d'extradition délivré par ordre de M. le préfet du Nord, la police de sûreté a arrêté mardi vers neuf heures du soir, le nommé Louis Hausteira, employé de commerce, demeurant angle des rues de la Perche et de l'Ély.

Cet individu, âgé de 29 ans, est recherché depuis quelques temps par le parquet belge. Il est inculpé d'escroqueries et d'abus de confiance.

Belle de trottoir. — Une habitante du trottoir de la rue de la Gare, Clémence Delbergher, âgée de 28 ans, demeurant rue des Angles, a été arrêtée hier soir vers 10 heures 1/2, au moment où elle recueillait les passants.

Elle a été conduite au dépôt.

Une voiture et un cheval perdu. — Fortuné Brigotte, colporteur demeurant rue Ste-Elisabeth passait l'avant-dernière nuit vers 3 heures 1/2 du matin sur la place de la Liberté, quand il vit dans un coin, près du kiosque, une voiture attelée et d'un superbe cheval.

Le colporteur se porta avec indication de personne ne se trouvant dedans. Le colporteur conduisit l'équipage au poste de police où, hier matin un pâtissier, Jules Vandeweghe, demeurant rue de Tourcoing, 117, est venu le réclamer.

Toujours les mauvais poissons. — Hier, il a encore été saisi au Minck, par l'inspecteur des denrées alimentaires, 15 kilogrammes de poissons, reconnus impropres à la consommation.

Construction d'une succursale du bureau de bienfaisance et d'un fourneau économique. — Une enquête est ouverte sur le projet d'acquisition par la ville de Roubaix de trois parcelles de terrain situées rues de la Balance et Franklin, pour servir à la construction d'une succursale du bureau de bienfaisance et d'un fourneau économique.

Le projet, avec les pièces à l'appui est déposé à la mairie du 9 au 16 juillet courant. Les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Un accident grave. — Hier matin, vers 8 heures, deux enfants, Emile Leleux demeurant rue de la Brasserie, 6, et Jeanne Dussart, rue de Condé, 72, tous deux âgés de 10 ans, s'amusaient à jouer au saut de mouton.

Le jeune RAYON sautait au dessus de la petite table qui tenait une bouteille à la main. Par mégarde elle lui laissa tomber et Emile Leleux en faisant une chute se coupa une veine de la jambe droite avec les débris de la bouteille.

Le docteur Dubar, appelé, donna les soins à l'enfant et parvint à arrêter l'hémorragie qui s'était déclarée. Il espère pouvoir le guérir dans une quinzaine de jours.

Avis aux Groupes. — Le comité exécutif convoque d'urgence tous les groupes adhérents à se réunir en leurs locaux respectifs, le jeudi 11 juillet à 8 heures du soir, pour y prendre connaissance d'une communication de la plus haute importance.

NOTA. — Adresser les avis, convocations et communications intéressant le mouvement ouvrier au citoyen E. BLANCHET, aux bureaux de l'Égalité.

Fête du 14 juillet. — Ascension aérostatique. — Le sieur Alphonse Ternynck, aéronaute roubaissien, a l'honneur d'informer le public qu'il fera une ascension le 11 juillet avec le ballon Ajaccio.

Il sera accompagné de son jeune fils, âgé de dix ans, qui sera debout sur le cerceau du ballon au moment du départ; c'est le plus jeune aéronaute de France qui en est à sa onzième ascension.

Le prix d'entrée de l'enceinte sera de 50 centimes et le numéro gagnant de la tombola aura droit à l'ascension gratuite.

La grève des peigneurs Amédée Frensch et Cie. — Ce n'est pas seulement au peignage de la rue du Fort que les ouvriers ont quitté le travail mardi soir, mais aussi à celui de la rue d'Alger.

La aussi, les ouvriers ont protesté contre l'ignominieuse réduction du salaire, qu'on voulait leur imposer et ont refusé de reprendre le travail.

Hier matin, les patrons ont fait savoir aux ouvriers qu'ils n'auraient pas de diminution de salaire. On croirait que reconnaissant leurs erreurs ils ont fait droit aux réclamations des exploités de leurs usines.

Détrompez-vous ! Voilà ce qui s'est passé : Un grand nombre d'ouvriers qui, la nuit, le même travail que les femmes le jour c'est-à-dire, ceux qu'on diminue de 60 et de 75 centimes par jour, ont pris leur livret.

On a du reste tout fait pour le leur faire prendre. Ces ouvriers là ne seront pas remplacés. Les ouvrières employées actuellement au peignage travailleront à leur place et feront, au lieu de trois jours par semaine comme les années précédentes, cinq ou six jours.

Elles seront naturellement payées à raison de 45 sous par jour au lieu de 3 francs qu'on donnait aux hommes pour le même travail.

Les quelques hommes qui n'ont pas pris leur livret et qui, eux, auront comme auparavant 3 francs par jour, peuvent être certains qu'on trouvera un moyen quelconque pour les mettre à la porte de l'usine, et cela sous peu de temps.

Voilà de quelle façon on se moque des ouvriers.

Wassequal. — Un sauvetage à l'écluse du Triest. — M. Désiré Lemaire, élucier à l'écluse n° 3 dite du Triest a accompli un sauvetage qui mérite tous les éloges.

Le mardi, vers six heures et demi du soir il percevait le corps d'un homme repêché sur lui-même, la face dans l'eau. Il saisit aussitôt une perche de sauvetage et baronna les habits qui restaient à l'individu.

Avec l'aide des mariniers Adolphe Lubrez, du bateau la *Providence* et Constant Leroy, de la *Volonté de Dieu*, il parvint à ramener sur la rive. Puis il mirant une paillasse et un matelas par terre et avec des frictions d'orties parvint à le ramener à la vie.

Sur ces entrefaites arriva le docteur Jacquard qui le brave élucier avait fait prévenir et qui donna au noyé les soins que nécessitait son état.

L'individu déclara se nommer Honoré Carlos, âgé de 72 ans, sonneur à St-Martin et demeurant rue de Wassequal cour du Hrondeols, 1.

Le malheureux avait voulu se baigner et s'était mépris sur ses propres forces.

Son fils qui avait été aussi prévenu, s'empressa de venir à Roubaix informer la famille. Il revint vers quatre heures du matin reprendre le vieillard qui avait quelque peu repris ses forces, grâce aux bons soins de M. Désiré Lemaire.

Le brave élucier qu'on ne saurait trop féliciter pour le grand acte d'humanité qu'il a accompli, est père de neuf enfants et est âgé de 57 ans.

C'est à croire que les sonneurs jouent de malheur. Dernièrement c'était celui de Ste-Elisabeth qui se tuait, aujourd'hui c'est celui de St-Martin qui a failli périr dans le canal !

Le 14 juillet. — Voici le programme officiellement arrêté pour la célébration de la Fête Nationale du 14 juillet.

La fête sera annoncée le samedi 13, à 8 heures du soir, et le dimanche 14, à 6 heures du matin, par des sonneries de cloches et de canons.

Le samedi 13, de 4 à 6 heures du soir, dans la salle de la mairie, distribution extraordinaire de pain blanc et de viande aux pauvres de nationalité française ;

Journée du dimanche 14 juillet

Grand concours de pigeons sur Chantilly, avec le concours de l'administration municipale, 40 francs de prix d'honneur par les amateurs de la commune.

N.B. — Pour renseignements sur ce concours, s'adresser au siège de la société « Le Pigeon bleu », estaminet de la Grappe de raisin, chez le sieur Joseph Wilart, à la Place.

A 3 heures du soir, au Noir bonnet, réunion de toutes les sociétés pronant part à la fête.

A 3 heures 1/4, l'Administration municipale et la Commission des fêtes passeront la revue des diverses sociétés ainsi que des élèves des écoles de filles et de garçons faisant partie du cortège.

A 3 heures 1/2, le cortège se mettra en route en se dirigeant vers la place en suivant l'itinéraire qui sera indiqué par l'Administration.

Après le cortège qui prendra fin sur la place de l'Eglise, au fur et à mesure de l'arrivée de chaque société, MM. les présidents ou délégués de chaque société non subventionnés et ayant pris part au cortège se rendront à la mairie pour y recevoir l'indemnité allouée à titre de prix pour leur société.

Sur la place de l'Eglise, après l'arrivée du cortège, grand lâcher de pigeons.

A 4 heures, sur la place de l'Eglise, remise par l'Administration municipale de la médaille coloniale à M. Alexandre Domez, secrétaire de la mairie.

A 4 h. 1/2 sur la place de l'Eglise, chants patriotiques avec accompagnement de fanfare, exécutés par un groupe des écoles communales.

A l'issue de l'exécution, distribution de gâteaux aux élèves des écoles de filles et de garçons ayant pris part à la revue et au cortège.

De 5 à 9 heures, sur la place de l'Eglise, exercices de gymnastique exécutés par la société l'Espérance, avec le bienveillant concours de la fanfare de Wassequal, qui exécutera pendant la durée de ces exercices les plus beaux morceaux de son répertoire.

De 8 à 8 heures, sur la Grande-Place et place de l'Eglise, concert donné par la fanfare de Wassequal, la Chorale, l'harmonie la Jeune France et les trompettes l'Espérance.

A 9 heures, sur la place de l'Eglise, grand bal public avec brillant orchestre. Illumination à giorno.

A 10 heures 1/2, près du Calvaire, grand et brillant feu d'artifice, par M. De Barre, artificier à Marcq-en-Baroeul (Nord).

Les édifices communaux seront pavoisés et illuminés.

N.B. — Les habitants sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons.

La vérification des poids et mesures.

M. le vérificateur des poids et mesures se rendra, le mercredi 10, jeudi 11 juillet, de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures, et vendredi 12, de 10 heures à midi, pour la vérification des poids et mesures.

Mercredi matin, M. le vérificateur occupera des usines, sans exception, dans l'après-midi il recevra les commerçants du quartier du Noir Bonnet, jeudi et vendredi, les autres habitants de la commune et du Bourg.

Watrelot. — Forcené récidiviste. — Le nommé Dellaverme Jacques, âgé de 62 ans demeurant au Sartel à Watrelot, s'est vu dresser procès-verbal pour ivresse. Jacques Dellaverme n'en est qu'à sa seizième huitième condamnation. Il faut dire que c'est un raccommier avéré et redouté.

Vol d'un pantalon. — Le nommé Alphonse Othman, manoeuvre, âgé de 24 ans demeurant à Roubaix, a profité de l'absence du nommé Lalou, jardinier au « Sapin-Vert » pour lui dérober un pantalon, après avoir brisé la fenêtre pour pénétrer chez ce dernier.

Procès-verbal a été dressé à sa charge.

Bataille de Femmes. — La nommée Marie Duprez, âgée de 33 ans, demeurant au « Petit Tournai », a été gravement battue dans la journée d'hier, par les nommées Ida Dhée, âgée de 27 ans et Sophie Ranson, âgée de 33 ans. Ces dernières qui sont les voisines de Marie Duprez, ont tellement frappé et déchiré celle-ci que ses vêtements n'étaient plus que lambeaux et son corps qu'une plaie.

Le docteur Lepail lui a donné les soins que nécessitait son état. Procès-verbal a été dressé contre ses rivales.

Fraude. — Le sous-brigadier Jules Dubreux et le préparé de douane Agnès François, du poste de la place de Watrelot, étant de service dans la nuit de mardi à mercredi, ont arrêté vers minuit, le nom-

mé Charlie Six, âgé de 15 ans, teinturier, demeurant rue Clau Vois, à Tourcoing, il était porteur de 18 kilogrammes d'allumettes au nombre de 90 000, d'une valeur de 90 francs.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Léonard Crahbe, âgé de 24 ans, journalier a été arrêté hier à 10 h. 1/2, au Sapin-Vert pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Objet trouvé. — Une jeune fille a trouvé un chapeau mou noir, en parcourant la rue Faidherbe dans la nuit de dimanche à lundi.

Le propriétaire de ce chapeau peut aller réclamer à M. Robert, commissaire de police, auquel il a été remis.

Concert d'aujourd'hui. — Ce soir aura lieu le concert que nous avons annoncé tout récemment sur la place de Watrelot les sociétés l'Union des Trompettes et la société chorale l'« Avenir ».

Programme (première partie). — Chorale l'« Avenir »,

1. Drapeau tricolore; 2. Avenir et Liberté.

2e partie. — L'Union des trompettes; 1. Paracelse, allegro militaire, grande fantaisie arrangée par H. Steux; 2. Jeanne de Flandre, grande fantaisie arrangée par H. Steux; 3. Cadix, boston; 4. Blegier; Grande valse de concert arrangée par H. Steux.

Soliste: M. H. Bettelemieux.

Mém. — Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal d'Heem se réunira vendredi 12 juillet à 6 heures du soir. Ordre du jour: Réforme de l'impôt des prestations.

Croix. — Arrestation pour ivresse et infraction. — Le nommé Alphonse Vanabee a été arrêté pour ivresse, alcool et bris de clôture. Cet individu qui était ivre-mort, après avoir insulté le garde-barrière de l'« Allumette » a été reconduit sur une brouette qu'il a cassé, on doit réquerir une balladeuse pour le transporter au violon.

TOURCOING

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

et ces deux prêtres

Tout le monde connaît les procédés légendaires des voleurs de profession. Quand l'un d'eux est sur le point d'être poursuivi, bien vite il se mèle au premier à crier bien fort au voleur.

Les membres du clergé de Tourcoing n'agissent pas autrement, en ce qui concerne, bien entendu, la liberté de conscience.

Ils sont les premiers à essayer de faire croire aux malins que chaque jour leur liberté de conscience est violée par leurs adversaires, que chaque jour leurs fidèles ou leurs amis sont tourmentés quand leurs opinions religieuses sont connues et qu'enfin, il n'est pas permis aux croyants de suivre, en paix, les cérémonies de leur culte accepté.

Voilà ce que l'on entend et le *Journal de Roubaix* et le *Croix du Nord* se chargent de le crier bien haut sur tous les toits.

C'est une façon spéciale de cacher ses fuites et la besogne indique bien que les catholiques se permettent d'exécuter. Il faut vraiment se payer de toupet et avoir comme on dit vulgairement, avoir l'autonte la honte, pour oser tenir un pareil langage.

Nul n'ignore que les pratiques religieuses sont en honneur dans de nombreux ateliers de notre ville. Des prêtres sont dites matin et soir, des religieux se promènent à travers les métiers, exerçant une surveillance répugnante; des saints sont accrochés à un peu partout; des chapelles de diverses sortes sont faites pour des œuvres que l'on devine; des journaux catholiques sont livrés aux travailleurs et ces derniers doivent fréquenter les offices le dimanche.

On place les travailleurs dans un dilemme plus précis que celui de l'auvergnat Duruy. Il faut croire, prier, ou pas de pain, c'est-à-dire dire de place. On ne dit pas ces choses à brûle-pourpoint, mais si les travailleurs conservent leur liberté d'action, on leur reproche leur conduite et pour un motif toujours trompe, on les flanque à la porte sans autre forme de procès.

Et après ces faits, les catholiques osent-ils se plaindre qu'ils ne portent pas atteinte à la liberté de conscience des gens ? Allons donc.

Mais voici un fait qui appellera plus l'attention qu'une démonstration théorique ordinaire et qui, une fois, prouvera avec quel sang-froid, mesdames, les prêtres sont mouqués en opinion d'autrui.

Un de nos amis, dont je dois, pour le moment, taire le nom, est malade depuis quelques temps. Deux prêtres d'une paroisse que je ne veux pas encore désigner enurent connaissance.

Sans perdre de temps, ils se rendirent chez cet ami, l'un après l'autre.

Tous deux furent grossiers à l'égard de la femme et se permirent de lui dire que malgré sa défense, ils s'approchieraient du malade. Il fallut les observations répétées de cette femme et une énergie soutenue pour mettre à la porte ces deux intrus qui voulaient s'emparer d'un malade, à la fin duquel corbeau qui s'acharnait, sur une proie qui tombait sous leurs becs.

Voilà comment nos adversaires entendent la liberté de conscience, qu'il y a loin de la liberté que nous voulons et qui consiste en la libre exercice d'idées en matière religieuse.

Charles VÉREQUE.

Académie de musique. — Voici l'ordre des concours de cette année.

Concours à huis-clos. — Lundi 10 juillet à 5 heures du soir, classes préparatoires de piano, 2e classe de piano; mardi 16 juillet, à 7 heures du soir, cornet, trompette, cor, alto, trombone, baryton, et basse 2e et 3e divisions; mercredi 17 juillet, à 7 heures du soir, flûte et hautbois 2e division, solfège (adultes); jeudi 18 juillet, à 5 heures du soir, solfège élémentaire (enfants); vendredi 19 juillet, à 7 heures du soir, solfège élémentaire (garçons), 2e classe de solfège (id.); samedi 20 juillet, à 7 heures du soir, 2e classe de clarinette, 1re classe de solfège (garçons); lundi 22 juillet, à 6 heures et demi du soir, violon et violoncelle 2e et 3e divisions.

Concours publics dans la salle d'audition. — Mardi 23 juillet, à 7 heures et demi du soir, cornet, trompette, cor, trombone, baryton et basse, 1re division et supérieure; mercredi 24 juillet, à 6 heures du soir, chant (demoiselles) 1re classe de piano; jeudi 25 juillet, à 7 heures et demi du soir, violon et violoncelle, 1re division et supérieure; vendredi 26 juillet, à 7 heures et demi du soir, flûte trévisienne et supérieure; 1re classe de clarinette et de saxophone, concours entre médaillés.

Expulsions et extradés. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis entre les mains des gendarmes belges, un convoi de 15 expulsés et un extradé nommé Camille Wautier, 42 ans, domicilié à So

Il était recherché par le parquet de Bruxelles, pour purger sa condamnation de huit mois qu'il avait encourue pour escroqueries le 25 novembre 1892.

Une réunion à l'Épinette. — Une réunion publique électorale aura lieu samedi à l'Épinette. Les affiches seront apposées aujourd'hui.

Nous publierons demain l'ordre du jour.

Don au bureau de bienfaisance. — Le produit des entrées au concours agricole s'est élevé à la somme de 1027 fr. 50. Les frais se sont élevés au chiffre de 60 fr. Reste net 967 fr. 50. La moitié soit 483 fr. 25 a été versée à la caisse du bureau de bienfaisance.

Fête du 14 juillet. — A l'occasion de la fête du 14 juillet, des mâts ont déjà été plantés sur la place et dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, sur la Grande Place, sur les places Thiers et Charles